

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2022**

Date de convocation : 03/03/2022

Date d'affichage : 03/03/2022

*L'an deux mille vingt-et-deux le huit mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire*

*Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent,
SCHLEGEL Régis, SORRENTINO Claudia, MEYER Laure, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN
Didie,r DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte,*

*Absents représentés/excusés :
NACHI Lahcène procuration à MULLER Laurent
SCHMITT Jean-François*

Absents non excusés :

*Mme LETT Martine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article
L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 27/01/2022

Finances locales

3. Approbation des comptes de gestions - budget principal et budget lotissement l'orée du bois
4. Vote des comptes administratifs – budget principal et budget lotissement l'orée du bois
5. Affectation de résultat au budget principal
6. Réponse à demande de subvention

Fonction publique

7. Création de poste Adjoint technique 5 h
8. Protection sociale complémentaire – participation à la procédure de mise en concurrence CDG57

Domaine et Patrimoine

9. Vente de parcelles – lotissement la pommeraie
10. Vente de parcelles – lotissement l'orée du bois
11. Convention d'occupation du domaine public – mise en place de nouveaux containers de tri
12. Cimetière communal – tarifs et modification règlement

Autres domaines de compétences

13. Motion CDG57 « secrétaire de mairie » – pérennisation du dispositif de formation

Divers et communication

14. Décisions prises par délégation
15. Divers et communication

M. le Maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le quorum, avec 13 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Les procurations suivantes ont été reçues :

- NACHI Lahcène procuration à MULLER Laurent

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme LETT Martine, secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 27/01/2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion 27 janvier 2022.

Finances locales

3. Dcm2022010 - Approbation des comptes de gestions - budget principal et budget lotissement l'orée du bois (7.1)

Le conseil municipal, Après délibération, **à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)** Déclare que les Comptes de Gestions dressés pour l'exercice 2021 (budget principal et budget lotissement l'orée du bois), par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent t aucune observation ni réserve de sa part.

4. Vote des comptes administratifs – budget principal et budget lotissement l'orée du bois

a) DCM 2022011- Approbation et vote Compte administratif 2021 – budget principal (7.1)

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, **à l'unanimité (12 voix pour, 0 contre, 0 abstention)** (M. le maire se retirant et ne prenant pas part au vote) Approuve le compte administratif 2021 qui est ainsi arrêté comme suit :

	Résultat du solde d'exécution N-1	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	130 285.66 (002)	448 364.89	545 621.34	97 256.45	227 542.11
Investissement	44 894.46 (001)	239 530.83	146 647.74	-92 883.09	-47 988.63
TOTAL DU BUDGET	175 180.12	687 895.72	692 269.08	4 373.36	179 553.48

b) DCM 2022012 - Approbation et vote du Compte administratif 2021 – budget Lotissement l'orée du bois (7.1)

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, **à l'unanimité (12 voix pour, 0 contre, 0 abstention)** (M. le maire se retirant et ne prenant pas part au vote) Approuve le compte administratif 2021 pour le budget « Lotissement l'Orée du bois » arrêté comme suit :

	Résultat du solde d'exécution N-1	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat /solde
Exploitation (total)	- 7 500.05 (002)	211 561.72	289 619.75	77 968.03	70 467.98
Investissement (total)	- 178 720.53 (001)	218 505.89	206 847.42	10 202.18	- 168 518.35
TOTAL DU BUDGET	- 186 220.58	430 067.61	496 467.17	88 170.21	- 98 050.37

5. Affectations de résultat

a) DCM2022013 - Affectation de résultat au budget principal (7.1)

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2021, après délibération, à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

- ✚ Décide d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'exécution de la section d'investissement cumulé à hauteur de 37 128.99 € au compte 1068.
- ✚ L'excédent de fonctionnement cumulé disponible, soit 190 413.12 € sera repris en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement au compte 002.
- ✚ Le déficit d'investissement cumulé, soit 37 128.99 € sera repris en report à nouveau débiteur de la section d'investissement au compte 001.

b) DCM2022014 - Affectation de résultat au budget lotissement l'orée du bois (7.1)

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2021, après délibération, à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

- ✚ Décide d'affecter au compte 1068 une part de l'excédent de fonctionnement cumulé disponible en couverture du déficit d'exécution de la section d'investissement cumulé à hauteur de 70 467.58 €
- ✚ Décide de reprendre le déficit d'investissement cumulé de 168 518.35 € en report à nouveau débiteur de la section d'investissement au compte 001.

6. DCM2022015 - Réponse à demande de subvention (7.5)

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)
Verse les subventions suivantes :

- ✚ 60 € à l'association des secrétaires de mairie ;
- ✚ 400 € à l'AS ZETTING

Fonction publique

7. DCM2022016 - Création de poste Adjoint technique 5 h (4.1)

Le conseil municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE :

- ✚ De créer un emploi d'adjoint technique, faisant fonction de concierge, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures par semaine, soit **5/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2022.**
- ✚ de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

8. DCM2022017 - Protection sociale complémentaire – participation à la procédure de mise en concurrence CDG57 (4.1)

Le Maire informe le Conseil que les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé de leurs agents.

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire santé des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Moselle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)**

- ✚ **DECIDE** : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2022 conformément à l'article 25-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- ✚ **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 2023.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire/Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Domaine et Patrimoine

9. DCM2022018 - Vente de parcelles – lotissement la pommeraie (3.2)

Le conseil municipal, Après délibération, **à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)**

- ✚ Autorise la vente des parcelles suivantes d'une surface totale de 5.71 ares au prix total de 39 000 €, soit 6 830 € l'are, à M. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

section	N°	Lieu-dit	Surface en ares
2	556	La pommeraie	0.02
2	615/110	La pommeraie	0.11
2	616/110	La pommeraie	0.01
2	619/110	La pommeraie	0.11
2	620/110	La pommeraie	3.32
2	622/108	La pommeraie	0.13
2	625/109	La pommeraie	2.01

10. DCM2022019 - Vente de parcelles – lotissement l'orée du bois (3.2)

Le conseil municipal, Après délibération, **à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)**

- ✚ Autorise la vente des parcelles suivantes (lot 6) d'une surface totale de 2.99 ares au prix de 7 404 € l'are TTC, soit un total de 22 137.96 € TTC, à M. xxxxxxxxxxxxxx

section	N°	Lieu-dit	Surface en ares
2	630/270	La pommeraie	1.73
2	632/269	La pommeraie	1.07
2	612	La pommeraie	0.19

11. DCM2022020 - Convention d'occupation du domaine public – mise en place de nouveaux containers de tri (3.5)

Le conseil municipal, Après avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention) retiens les emplacements suivants pour la pose des nouveaux containers de tri :

- Rue de l'église - parking du cimetière
- Parking covoiturage rue principale
- Grand rue Dieding

IL Autorise le maire à signer avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences une convention d'occupation du domaine public communal afin d'implanter des conteneurs de surface pour la collecte des déchets ménagers en apport volontaire.

12.DCM2022021 - Cimetière communal – tarifs et modification règlement (3.2)

Le conseil municipal, Après délibération à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

- ✦ Maintient les tarifs appliqués aux concessions :

TYPE DE CONCESSIONS	DUREE	TARIFS
Tombe simple	15 ans	97 €
	30 ans	138 €
Tombe double	15 ans	138 €
	30 ans	230 €
Case columbarium (contenance 2 ou 4 urnes)	15 ans	700 €
	30 ans	1 000 €

- ✦ Intègre les tarifs suivants pour la réalisation de plaques nominatives sur les nouveaux columbariums

	TARIFS
Plaquette nouveaux columbarium (3-4-5) dimensions 22 x 7	150 €
Plaquette jardin du souvenir	100 €

- ✦ Modifie le règlement du cimetière en conséquence dont copie est jointe en annexe

Autres domaines de compétences

13. DCM2022022 - Motion CDG57 « secrétaire de mairie » – pérennisation du dispositif de formation (9.4)

Le conseil municipal, Après délibération à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

DEMANDE

- ↳ L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales,
- ↳ Le maintien du financement par Pôle emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant une formation pratique sous forme de tutorat auprès de secrétaires de mairie qualifiées et une formation théorique,
- ↳ La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la fonction publique territoriale,
- ↳ La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif.

Divers et communication

14. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Exercice du droit de préemption urbain

N° DECISION	Objet	Surface M2	Localisation	Nomenclature ACTES
DEC2022006	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 4 – parcelles 521/354 et 495/353	6 399	10 rue de Dieding	2.3
DEC2022008	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 2 – parcelles 601/270 et 603/269	636	4 impasse des blés	2.3
DEC2022009	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 1 – parcelles 42/a – 42/b – 43 – 44	1517	30 rue principale	2.3

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2022007	Marché public – fourniture et pose sols logement communal	WINDSTEIN - BITCHE	2 834.53 €	1.1

15. Divers et communication

a) Elections

Le maire informe les élus des dates des élections présidentielles et rappelle que la tenue des bureaux de vote incombe en priorité aux élus. Il transmettra prochainement un planning des permanences.

b) Manifestation

La date du 26 mars a été retenue pour la journée de nettoyage du printemps. Rendez-vous est donné à 10 h sur le parking de la salle socioculturelle.

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 20 h 30.

Le secrétaire de séance
Signé : LETT Martine

Le Maire,
Bernard FOUILHAC-GARY



**La présente séance comporte les délibérations n° 2022010 à 2022022
Et décisions par délégation n° DEC2022006 à DEC2022009**

N° DCM/ DECISION/ ARRETE	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2022011	Vote compte administratif 2021 – budget principal	7.1.
DCM2022012	Vote compte administratif 2021– budget lotissement l'orée du bois	7.1.
DCM2022013	Affectation de résultat au budget principal	7.1
DCM2022014	Affectation de résultat au budget lotissement orée du bois	7.1.
DCM2022015	Réponse à demande de subvention	7.5.
DCM2022016	Création de poste Adjoint technique 5 h	4.1.
DCM2022017	Protection sociale complémentaire – participation à la procédure de mise en concurrence	4.1.
DCM2022018	Vente de parcelles – lotissement la pommeraie	3.2.
DCM2022019	Vente de parcelles – lotissement l'orée du bois	3.2.
DCM2022020	Convention d'occupation du domaine public – mise en place de nouveaux containers de tri	3.5.
DCM2022021	Cimetière communal – tarifs et modification règlement	3.2
DCM2022022	Motion CDG57 « secrétaire de mairie » – pérennisation du dispositif de formation	9.4.
DEC2022006	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 4 – parcelles 521/354 et 495/353 10 rue de Dieding	2.3.
DEC2022007	Marché public – fourniture et pose sols logement communal - windstein	1.1.
DEC2022008	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 2 – parcelles 601/270 et 603/269 - 4 impasse des blés	2.3.
DEC2022009	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 1 – parcelles 42/a – 42/b – 43 – 44 - 30 rue principale	2.3.

